



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-141

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Désignation des
représentants à la
Châtaigneraie Limousine

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Christiane BARRY

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Considérant que la Communauté de Communes est membre actif de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine ;

Considérant qu'il convient de désigner ses représentants qui seront appelés à siéger dans les instances décisionnelles ;

Considérant les nouveaux statuts, il convient de désigner 4 représentants élus communautaires qui siégeront à la fois à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **désigne** à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, 3 représentants :
 - Monsieur Philippe SUDRAT
 - Madame Céline BOYARD
 - Madame Marie-Madeleine LORIN
- **décide** que le poste restant vacant sera pourvu lors d'une prochaine réunion.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200925-DC2020530273-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.